Syndicat National
Force Ouvrière

des Finances Publiques

****

Section d'Ille-et-Vilaine

Déclaration liminaire au C.T.L. du 2 octobre 2018

Monsieur le Président,

La DGFIP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité peut-être, des préconisations de CAP 22 sans doute, elle supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente désormais plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État. Ainsi, la spirale infernale de suppression d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accentue, au mépris des besoins réels des usagers.
Rappelons par ailleurs le triste record détenu par la DGFIP : notre administration, depuis 10 ans, est la 1ère contributrice «à la maîtrise des effectifs de l'Etat». Ce n'est pas **F.O.** qui le dit mais la Cour des comptes dans son rapport de juin dernier intitulé «La DGFiP a 10 ans».
C'est dans ce contexte que se réunit aujourd'hui ce comité technique dont l'avis est sollicité sur divers points d'importance inégale pour lesquels les décisions auront bien sûr été mûrement réfléchies.
Ainsi, proposer les 2 seuls ponts naturels possibles en 2019 ne peut recueillir qu'un avis favorable de notre part. De même, la création de la Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics peut se concevoir comme une adaptation des structures au réseau.
Le point relatif au transfert du pilotage et de l'animation de la TIVA vers le nouveau Pôle Amendes et Centres d'encaissement (PACE) est pertinent sauf que les effectifs de la Trésorerie Ille-et-Vilaine Amendes sont insuffisants, comme en atteste la présence d'un membre de l'équipe de renfort à raison de 6 semaines pour le bimestre septembre octobre 2018.
Quant au transfert du pilotage des missions du Service Liaison Recouvrement et de la cellule incidents du CER vers le pôle gestion publique, cette mise en place ne semble pas soulever de problème surtout si l'agent en charge de la mission « cellule incidents » a donné son accord sur le partage de son temps de travail.
En ce qui concerne le regroupement du SFACT et du CSP bloc 3, nous ne pouvons que nous y opposer. Pour **F.O.-DGFiP** et conformément à nos revendications de Congrès sur l'indispensable et strict maintien de la séparation ordonnateur/comptable, nous n'accepterons pas ces prétendues expérimentations qui n'ont jamais d'ailleurs, à la DGFiP, de caractère réversible.
Les réorganisations du Pôle Pilotage Ressources et du secrétariat de Direction, mais aussi du centre de services partagés ou encore de la division budget-immobilier-logistique ne laissent non plus augurer rien de positif. Cela illustre nettement le manque de personnel dans ces différentes structures naguère épargnées par les destructions massives d'emplois.

A propos de l'accueil spécialisé des professionnels au centre des Finances publiques de Magenta, le remplacement et le renfort de l'agent en charge de l'accueil SIE, tel qu'il est proposé, semble relever du bon sens et tout à fait équitable.
Ce qui n'est pas du tout le cas du point suivant à l'ordre du jour, où il s'agit de fermer les cellules de contrôle sur pièce qui subsistent dans les SIP. Déjà, l'allègement de charge du Pôle de contrôle des revenus patrimoniaux paraît très largement surestimé et la connaissance du terrain qu'ont les collègues des différents SIP, avec ou sans cellule CSP, mérite mieux que de se contenter de traiter du contrôle sur pièce de régularisation. Sauf à vouloir réduire drastiquement nos missions, ce qui n'est bien sûr pas le cas de la DGFIP !

En conclusion, F.O.-DGFIP 35 condamne cette politique de destruction du service public, désastreuse pour les conditions de travail des personnels et l'exercice des missions. Le visage d'un « nouveau monde » se dessine nettement : celui d'une DGFIP rabougrie, vidée de sa substance et sous-dimensionnée.
Défendre nos missions, obtenir le renforcement de nos moyens, voilà l'urgence, parce que nous soutenons que renforcer la DGFIP, c'est renforcer la République.
Face à toutes les attaques subies par les agents des Finances Publiques mais également l'ensemble des salariés du privé et du public, **F.O.-DGFIP 35** s'inscrit pleinement dans la journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre, initiée par la Confédération **F.O.**